



Mention sur un contrat de prêt

Par **lianed123**, le **14/01/2011** à **23:47**

Bonjour,

J'ai été harcelée par un commercial et ai signé un contrat de prêt pour la fourniture et la pose de fenêtres chez moi. Sur le contrat il est mentionné que les agios sont à la chargeur du "prêteur" = organisme financier = Franfinance. Qu'est-ce que cela veut dire ?.

En outre, pensez-vous que je puisse faire annuler ce contrat car je n'ai jamais signé l'acceptation des travaux (car mal executés) ?.

Je vous remercie par avance,

Cordialement,

Lianed

PS : je passe devant le TI le 28 janvier prochain pour cette affaire